République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Séance extraordinaire du jeudi 16 juin 2016 à 19 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

C o n v o c a t i o n

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2016 (annexé)
3. Nomination du bureau du Conseil général (proposition de reconduction jusqu'à la fin de la période administrative)
4. Nomination d'un membre de la commission des travaux publics et des services industriels en remplacement de Nadia Chassot, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Viviane Lüthi, démissionnaire
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2015 (annexé)
7. Rapports d'activité de la/des :
   a) commission réglementaire (annexé)
   b) commission financière (annexé)
   c) commissions de police du feu et de salubrité publique (annexé)
   d) commission de l'environnement et du développement durable (parviendra ultérieurement)
   e) commission des travaux publics et des services industriels (annexé)
   f) commission d'urbanisme (annexé)
   g) commission des sites de loisirs et des espaces publics (annexé)
   h) commission des naturalisations et des agrégations (annexé)
   i) commission de circulation, des transports et de l'agglomération (annexé)
8. Réseau d'eau de boisson – raccordement à la Communauté des eaux neuchâteloises (CEN) / Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 3.501 millions de francs pour la connexion du réseau communal d'eau de boisson à celui de la CEN (annexé) et addendum (annexé)
9. Projet de fusion E2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal, discussion
10. Interpellations et questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal
    b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

./.

La séance étant suivie d'une agape, nous vous prions de renvoyer votre inscription au plus tard le <u>vendredi 10 juin</u>.

La Tène, le 3 juin 2016 CONSEIL GENERAL

Annexe(s) : documentation usuelle

<u>Rappels</u> :
Extrait art. 47[1] du Règlement général de commune : **Empêchement**
[1] Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).